



COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2007

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires réunie le 28 septembre 2007 a adopté toutes les résolutions qui lui ont été présentées tant à titre ordinaire qu'extraordinaire, à l'exception de la dix-huitième résolution.

Au cours de l'assemblée, Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur général, a confirmé la stratégie, les résultats financiers et les événements marquants de l'exercice clos le 31 mars 2007 ainsi que les perspectives d'avenir du groupe LDLC.COM.

1. A titre ordinaire :

- Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 ainsi que le montant des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts. La première résolution a, ainsi, été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.144.278 voix
Vote contre:	7.162 voix
Abstention:	0 voix

- L'affectation du résultat de l'exercice, ainsi que le rappel des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents. La deuxième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.144.278 voix
Vote contre:	7.162 voix
Abstention:	0 voix

- Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007. La troisième résolution a, ainsi, été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.144.278 voix
Vote contre:	7.162 voix
Abstention:	0 voix

- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce. La quatrième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- Le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Diagnostic Révision Conseil. La cinquième résolution a, ainsi, été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- La nomination du cabinet Altisis représenté par Monsieur Jean-Phillipe Reffay, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-François Bourrin, pour une durée de six exercices. La sixième résolution a ainsi été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- La démission de Monsieur Michel Bruyas, de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, ainsi que la nomination de Monsieur Jean-Loup Schmid en remplacement de Monsieur Jean-Michel Bruyas, pour la durée du mandat restant à courir. La septième résolution a ainsi été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- La ratification du transfert du siège social de Limonest – 69760 – 40 chemin de Paisy à Ecully – 69130 – 112 chemin du Moulin Carron, Terra Nova [Business Park] décidée par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 15 janvier 2007. La huitième résolution a ainsi été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- L'autorisation conférée au directoire, pour une durée de dix-huit mois, en vue d'opérer sur les actions de la Société en application de l'article L 225-209 du Code de commerce. La neuvième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.124.078 voix
Vote contre:	27.362 voix
Abstention:	0 voix

2. A titre extraordinaire :

- L'autorisation conférée au directoire, pour une durée de dix-huit mois, en vue d'annuler les actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital, par périodes de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social. La dixième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- La mise en harmonie des statuts avec les dispositions du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006. La onzième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

- Délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital. La douzième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.130.278 voix
Vote contre:	21.162 voix
Abstention:	0 voix

- Délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'appel public à l'épargne, par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital. La treizième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.122.078 voix
Vote contre:	29.362 voix
Abstention:	0 voix

- Autorisation à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre des délégations de compétence objet de précédentes résolutions, en cas de demandes excédentaires. La quatorzième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.130.278 voix
Vote contre:	21.162 voix
Abstention:	0 voix

- Autorisation à conférer au directoire à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la délégation de compétence, objet de la treizième résolution, dans la limite de 10% du capital par an tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, dans des conditions à déterminer par l'assemblée générale. La quinzième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.148.278 voix
Vote contre:	3.162 voix
Abstention:	0 voix

- Délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet, en application de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce, d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société, dans la limite de 10% du capital social et, en application de l'article L.225-148 du Code commerce, en vue de rémunérer les apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange. La seizième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.149.078 voix
Vote contre:	2.362 voix
Abstention:	0 voix

- Autorisation et pouvoirs à conférer au directoire à l'effet de procéder, en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet de procéder, en vue de cette attribution gratuite d'actions, à une augmentation du capital par incorporations de réserves, primes et bénéfices conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 alinéa 3 du Code de commerce. La dix-septième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.122.278 voix
Vote contre:	29.162 voix
Abstention:	0 voix

- Proposition de délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise. La dix-huitième résolution a été rejetée à la majorité suivante :

Vote pour:	30.130 voix
Vote contre:	7.118.810 voix
Abstention:	2.500 voix

- Les pouvoirs pour remplir toutes formalités de droit. La dix-neuvième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour:	7.150.278 voix
Vote contre:	1.162 voix
Abstention:	0 voix

A propos de LDLC.COM :

Code ISIN	FR0000075442
Téléphone	+33 (0)4 72 52 37 77
Fax	+33 (0)4 72 52 37 78
Site internet	http://www.ldlc.com/info
Adresse	112 Chemin du Moulin Carron, Terra Nova [Business Park], 69134 Ecully Cedex